

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
27^e séance
tenue le
mercredi 31 octobre 1990
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 27^e SEANCE

Président : M. PAPADATOS (Grèce)

SOMMAIRE

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/45/SR.27
18 décembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

90-56695 4435T (F)

/...

149.

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)
(A/45/334, 380, 531, 584 et 656; A/C.2/45/L.5)

1. M. VAN BRAKEL (Canada) dit que de nombreux pays en développement ont compris que c'est seulement en suivant des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel qu'ils parviendront à se désendetter. Si le plan Brady offre bien un cadre permettant une réduction ordonnée de la dette contractée auprès des banques commerciales, cette réduction de la dette ne suffira pas. Les effets de la réduction de la dette seront très limités si les pays débiteurs ne réforment pas en profondeur leur politique économique. L'adoption de programmes de réforme, menés avec le concours du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, est donc au coeur de toute stratégie de la dette.

2. Le financement du développement est essentiel. Les ressources financières doivent être suffisantes et être utilisées de façon constructive pour financer la croissance et le développement. La question n'est pas seulement de savoir combien d'argent peut être dépensé, mais aussi de savoir si cet argent est dépensé à bon escient. Cet aspect des choses est particulièrement important, étant donné que la demande de capitaux est très forte et que divers facteurs limitent les opérations de financement des organismes publics et des banques commerciales. Il faut faire une place plus large à l'investissement intérieur et à l'investissement direct étranger, ce qui a d'ailleurs déjà commencé. L'objectif premier des réformes économiques doit être la création dans le pays d'un climat susceptible d'attirer de nouveaux investissements non générateurs d'endettement et de relever l'épargne intérieure.

3. Le Canada a joué un rôle actif dans la définition de la stratégie internationale de la dette. Il a annulé la dette au titre de l'aide publique au développement des pays d'Afrique subsaharienne et celle des pays les moins avancés. En avril 1990, le Canada a annoncé qu'il annulerait la dette au titre de l'APD due au Canada par les pays des Caraïbes membres du Commonwealth, qui se montait à 182 millions de dollars canadiens. Ainsi, jusqu'à présent, il a annulé plus d'un milliard de dollars canadiens de dette au titre de l'APD et, depuis 1986, toute l'aide publique bilatérale qu'il accorde aux pays en développement prend la forme de dons.

4. L'application par le Club de Paris des conditions définies à Toronto pour le rééchelonnement de la dette des pays les plus pauvres a véritablement contribué à l'allégement de la dette. Le Canada se félicite donc de la décision du Sommet économique de Houston de demander au Club de Paris de continuer à étudier des mesures supplémentaires et à appliquer les conditions définies à Toronto en faveur des pays les plus pauvres.

5. De nombreux pays dont le revenu se situe dans la tranche inférieure de la catégorie intermédiaire et dont les dettes ont été principalement contractées auprès d'organismes publics risquent de ne pas beaucoup profiter de la réduction de

(M. Van Brakel, Canada)

la dette contractée auprès des banques commerciales, non plus que du traitement spécial accordé aux pays les plus pauvres. Le Canada se félicite donc de ce que le Club de Paris ait décidé d'allonger les périodes de remboursement et d'autoriser les conversions de la dette en prises de participation, et autres modes de conversion de la dette, dans le cadre du rééchelonnement de la dette des pays mettant en oeuvre de vigoureux programmes de réforme économique.

6. Le bien-fondé de la démarche au cas par cas, dans laquelle des mécanismes différents sont mis au point pour résoudre les problèmes différents des pays en développement débiteurs, est désormais amplement démontré. La quête d'une "solution universelle" est à la fois simpliste et irréaliste, et les institutions financières et multilatérales restent le cadre le plus indiqué pour l'élaboration de programmes pratiques et efficaces de désendettement et de relance de la croissance et du développement. C'est en marquant nettement son appui à la stratégie et aux programmes adoptés par les institutions financières multilatérales que l'Assemblée générale pourra contribuer de façon éminente à l'effort international entrepris pour résoudre ces graves problèmes.

7. M. BROWNHILL (Australie) dit que l'endettement a souvent tendance à s'autoperpétuer. Dans beaucoup de pays en développement, une proportion importante des recettes publiques aussi bien que des recettes d'exportation doit être consacrée au service de la dette, plutôt qu'à l'investissement d'équipement, à la mise en valeur des ressources humaines ou à des actions sociales pourtant bien nécessaires. Dans le même temps, du fait de la faiblesse de l'épargne intérieure, de la demande croissante de capitaux et de l'alourdissement du déficit budgétaire dans les grands pays industrialisés, les taux d'intérêt sont restés élevés et les monnaies dans lesquelles la dette est libellée sont restées fortes. Pour cette raison, les efforts faits pour réduire le déficit budgétaires aux Etats-Unis et dans d'autres pays industriels sont bienvenus.

8. Toutes les parties concernées doivent concourir à la recherche d'une solution durable du problème de la dette. Les débiteurs doivent s'efforcer d'améliorer leur politique économique et d'appliquer des programmes d'ajustement structurel qui encouragent durablement le développement économique, améliorent leur solvabilité et encouragent l'entrée de capitaux. Les grandes puissances économiques doivent, ensemble, travailler à une relance durable de la croissance de l'économie mondiale au cours des années 90. Elles doivent trouver aussi des moyens plus efficaces d'abaisser les taux d'intérêt internationaux et de stabiliser le climat économique international. Les opérations de réduction de la dette menées au cas par cas, privilégiant la croissance, et auxquelles la Banque mondiale et le FMI donnent leur appui, pourraient également jouer un rôle utile.

9. La réforme du système commercial international améliorerait beaucoup le climat économique général. L'expansion des possibilités d'échange au niveau international est de nature à encourager la croissance dans les pays en développement. La délégation australienne espère donc que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, qui s'achèveront à Bruxelles en décembre 1990, seront couronnées de succès.

(M. Brownhill, Australie)

10. Alors que certains pays en développement, principalement en Asie, s'acquittent honorablement du service de leur dette, cela ne signifie pas nécessairement qu'ils peuvent financer leur développement. Les pays qui assurent le service de leur dette sont également ceux pour qui elle représente un fardeau de plus en plus lourd. Les pays d'Asie abritent toujours le plus grand nombre de pauvres et la réduction de l'aide extérieure est un bien mauvais moyen de les récompenser d'avoir adopté des politiques d'ajustement structurel judicieuses.

11. M. ROMERO (Philippines) dit que les pays créanciers comme les pays débiteurs ont fait de nombreuses suggestions qui pourraient concourir à la solution de la crise de la dette. Si les pays débiteurs se sont bien rangés aux initiatives telles que celles qui figurent dans le plan Baker et dans le plan Brady, les pays créanciers ont généralement écarté les propositions des débiteurs sur les moyens de réduire leur endettement.

12. On estime que le premier choc pétrolier, en 1973, a entraîné une augmentation de 260 milliards de dollars de la dette extérieure des pays non producteurs de pétrole. L'encours total de la dette extérieure des pays en développement est actuellement estimé à 1 200 milliards de dollars. Pour la seule année 1988, les transferts nets de capitaux de ces mêmes pays débiteurs au titre du service de la dette se sont élevés à 50 milliards de dollars environ. Aucun "argent frais" n'est venu compenser ces sorties de capitaux.

13. La délégation philippine voudrait proposer diverses solutions permettant d'alléger le fardeau des pays en développement fortement endettés, parmi lesquels figurent les Philippines. D'abord, pour les trois prochaines années, les créanciers devraient renoncer aux intérêts échus. Deuxièmement, le remboursement du principal, ou d'une fraction de celui-ci, devrait reprendre au bout de 10 ans et les montants totaux en fin de période devraient être recalculés en conséquence. Troisièmement, les banques commerciales privées, qui sont le groupe de créanciers le plus nombreux, devraient radier au moins 15 % de la dette privée, étant donné qu'elles ont déjà constitué des provisions pour créances douteuses. Si ces trois premières solutions ne sont pas acceptables, les pays créanciers devraient admettre le principe d'un plafond des paiements au titre du service de la dette des pays débiteurs, qui serait fixé à 15 % de leurs recettes totales en devises. Enfin, les Etats-Unis, qui ont annulé une dette d'environ 7 milliards de dollars due par l'Egypte au titre de ventes d'armes, devraient appliquer le même principe aux Philippines et à d'autres pays se trouvant dans une situation semblable. Il est bien connu que les Etats-Unis ont aux Philippines les bases militaires les plus vastes que l'on trouve en dehors de l'Amérique du Nord.

14. La délégation philippine n'a pas encore eu la possibilité de discuter ces propositions avec le Groupe des 77, mais elle est certaine que les membres de ce groupe les appuieraient. Les pays débiteurs demandent un arrêt des transferts inverses de capitaux. Les pays en développement ne demandent pas la charité; mais ils cherchent une forme d'allègement de la dette qui soit satisfaisante pour tous.

(M. Romero, Philippines)

15. Le problème de la dette des pays en développement doit être résolu à l'échelon politique. Du fait de l'actuelle crise pétrolière, le problème de la dette ne pourra être réglé que si les gouvernements créanciers prennent l'initiative. Les Philippines espèrent que la dette des pays pauvres ne sera pas considérée comme une simple transaction commerciale entre créanciers et débiteurs. L'endettement est le reflet des relations entre nations, et les gouvernements créanciers devraient faire des représentations aux banques créancières pour que celles-ci tiennent compte avec bienveillance des besoins des pays débiteurs. L'allègement de la dette ne renforcerait pas seulement l'économie et la stabilité politique des pays en développement, mais il rendrait aussi durablement plus viables et plus harmonieuses les relations entre gouvernements, et entre pays débiteurs et pays créanciers.

16. M. SIILOVIC (Yougoslavie) dit que l'aggravation de la crise de la dette constitue une grave menace pour la structure économique, sociale et politique des pays en développement, et qu'elle a des conséquences négatives aussi bien pour les pays créanciers que pour l'ensemble de l'économie internationale. Seule la création de conditions propices à la relance de la croissance dans les pays en développement sera propre à alléger le fardeau de la dette. Pourtant, le succès des politiques intérieures de restructuration des capacités productives et de promotion de l'épargne et des exportations dépendra de l'existence d'un climat économique international favorable.

17. La Yougoslavie voit avec beaucoup de préoccupation l'évolution récente des négociations d'Uruguay, où les intérêts des pays faibles risquent d'être méconnus. Les pays en développement n'auront accès aux marchés des pays développés que si les négociations d'Uruguay aboutissent à un résultat équilibré.

18. L'alourdissement du service de la dette explique que des pays qui étaient traditionnellement des importateurs de capitaux en soient devenus exportateurs; en fait, le transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés est l'une des conséquences les plus pernicieuses de la crise de la dette. Les difficultés de la dette et du développement des pays en développement sont encore aggravées par la crise du Golfe et ses répercussions sur l'économie mondiale. Le renchérissement du pétrole et les pressions inflationnistes qui en ont résulté ont ralenti l'économie des pays développés, perpétuant ainsi la stagnation dans les pays en développement.

19. La Yougoslavie se félicite des nouvelles initiatives proposées, sur la question de la dette, par le Royaume-Uni, la France et les Pays-Bas, ainsi que des propositions qui figurent dans le rapport du Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions d'endettement (A/45/380). En particulier, la délégation yougoslave marque son appui aux propositions selon lesquelles le plan Brady devrait être renforcé et bénéficier de ressources accrues. sa gestion étant coordonnée par une institution financière internationale collaborant étroitement avec les banques régionales, le service de la dette des pays les plus pauvres devrait être entièrement annulé, pour compléter la formule de Toronto, et les pays endettés devraient pouvoir verser l'intérêt de leurs dettes bilatérales en monnaie locale indexée dans des fonds d'affectation spéciale qui serviraient à financer des

(M. Silovic, Yougoslavie)

projets de développement destinés à protéger l'environnement ou à mettre en valeur les ressources humaines. Enfin, la Yougoslavie appuie la proposition selon laquelle la dette bilatérale non concessionnelle devrait être convertie en crédits à plus long terme aux conditions définies par l'Association internationale de développement (IDA).

20. Mlle SEALY (Jamaïque) dit que le poids de la dette continue à entraver considérablement les politiques suivies par les pays en développement pour lutter contre l'inflation, encourager l'épargne intérieure, attirer les investissements et améliorer la compétitivité internationale du pays. Les problèmes d'endettement des pays en développement importateurs de pétrole ont encore été aggravés par le renchérissement du pétrole, l'élévation des taux d'intérêt et le gonflement d'autres coûts sous l'effet de la crise du Golfe.

21. Le consensus qui s'est dégagé au terme de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale et des négociations sur la nouvelle stratégie internationale du développement atteste bien l'écho que rencontrent de plus en plus dans le monde les problèmes de la dette des pays en développement. La Jamaïque souscrit à la conclusion du Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions d'endettement selon qui toute solution de la crise de la dette suppose la participation de tous les éléments du système. Elle loue le Canada d'avoir annulé la dette bilatérale de la Jamaïque et d'autres pays des Caraïbes et salue l'initiative dite "Enterprise for the Americas" prise par le Président des Etats-Unis d'Amérique pour tenter de résoudre les problèmes économiques et sociaux de l'Amérique latine et des Caraïbes.

22. La Jamaïque souscrit aux propositions du Représentant personnel relatives au renforcement du plan Brady et à celles de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) tendant à tirer parti de la valeur potentielle du plan. La Jamaïque voit avec une préoccupation particulière la rigidité dont font preuve les institutions financières multilatérales dans l'examen de la dette. Le manque de possibilités de refinancement ou de rééchelonnement signifie que beaucoup de pays doivent rembourser nettement plus que ce qu'ils reçoivent sous forme de nouveaux prêts, ce qui entraîne un transfert net de ressources vers ces institutions. Si la Jamaïque ne préconise aucune solution qui soit de nature à mettre en péril l'équilibre des institutions financières multilatérales, elle se félicite de l'attention portée au problème des transferts de ressources par le Représentant personnel du Secrétaire général et estime que des moyens appropriés d'alléger la dette pourraient être trouvés sans compromettre la réputation dont jouissent les institutions multilatérales sur les marchés financiers.

23. Enfin, la Jamaïque est favorable à la création d'une facilité, dans une institution unique, peut-être déjà existante, qui se chargerait de toutes les opérations relatives à l'allègement de la dette.

24. M. STEIN (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'on pourrait employer une large panoplie d'instruments pour seconder les efforts que font les pays en développement fortement endettés pour assurer durablement leur développement et relancer une forte croissance économique. La dette extérieure n'est que l'un des aspects des difficultés économiques auxquelles se heurtent les pays en développement. Il est essentiel que l'économie des pays débiteurs connaisse durablement une forte croissance, et pour cette raison la stratégie renforcée de la dette internationale se fonde sur l'idée que les mesures de réduction de l'endettement doivent être orientées vers la croissance. Plusieurs pays qui, ensemble, représentent plus de la moitié de l'encours total de la dette extérieure commerciale ont déjà tiré parti de cette stratégie renforcée de la dette internationale pour mettre en oeuvre des programmes complets de réforme, montrant par là qu'elle offre une base solide pour la solution des problèmes de la dette commerciale. Comme la compétence technique nécessaire à la mise en oeuvre de cette stratégie est limitée aux institutions financières internationales, il est essentiel de préserver leur indépendance et leur solvabilité, et les Etats-Unis ne peuvent donc souscrire aux initiatives ayant pour but d'obtenir de ces institutions qu'elles annulent leurs créances.

25. Les perspectives de croissance de l'aide fournie par les Etats-Unis sont bornées par des contraintes budgétaires, mais les versements des banques américaines pour le développement bilatéral et multilatéral devraient pourtant dépasser leur niveau de 1989.

26. Les Etats-Unis ont également pris une importante initiative consistant à annuler, à concurrence de 844 millions de dollars, les dettes résultant d'une aide économique aux pays africains subsahariens dont les programmes de réforme ont l'aval du FMI ou de la Banque mondiale. L'initiative prise par les Etats-Unis d'Amérique en faveur des pays d'Amérique latine ("Enterprise for the Americas") complète la stratégie renforcée de la dette internationale et a déjà été acceptée par les pays d'Amérique latine, avec l'aide des institutions financières internationales. En ouvrant leur économie à l'investissement et au commerce et en acceptant des politiques de libération des marchés, ces pays bénéficieraient d'une réduction de 7 milliards de dollars de leur dette publique due à des organismes de crédit ou d'aide dépendant du Gouvernement des Etats-Unis.

27. Etant donné la forte réduction des apports de capitaux privés aux pays lourdement endettés, ces pays doivent suivre des politiques économiques conçues pour ranimer la confiance et attirer les investissements. Les pays débiteurs doivent également être encouragés à procéder à des réformes économiques structurelles telles que la privatisation et la déréglementation.

28. Les mesures de portée intérieure que prendront les pays lourdement endettés doivent être accompagnées, du côté des pays développés, par des mesures parallèles de nature à renforcer les institutions financières internationales. Pour cette raison, les Etats-Unis voient d'un bon oeil l'augmentation proposée de 50 % des quotes-parts au FMI. Les pays développés doivent continuer à offrir une aide directe aux pays en développement à économie de marché et, en coordonnant leurs politiques, favoriser la croissance économique dans le monde entier.

29. M. ZHANG Yeshi (Chine) dit qu'au cours des huit dernières années, très peu de progrès ont été faits vers une solution durable et complète du problème de la dette. Comme l'économie mondiale est un tout intégré, le problème de l'endettement affecte nécessairement toutes les nations. Sa solution est donc une responsabilité commune.

30. La relance de la croissance économique et du développement des pays débiteurs doit être le principal objectif lorsqu'on s'attaque au problème de la dette. Le service de la dette ne doit pas avoir la priorité sur le développement et doit correspondre à la capacité de paiement des pays débiteurs. Parallèlement, pour permettre à ces pays de mener à bien leurs programmes d'ajustement et de développement, les apports de ressources pour le développement des pays en développement doivent considérablement augmenter.

31. La solution du problème de l'endettement n'exige pas seulement des efforts de la part des pays endettés eux-mêmes, mais aussi un environnement économique international favorable. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des pays endettés les plus pauvres d'Afrique, qui sont extrêmement sensibles aux chocs extérieurs. L'environnement extérieur est souvent un obstacle au succès des programmes d'ajustement structurel. Les propositions en vue du règlement du problème de la dette doivent donc tenir compte des divers facteurs extérieurs qui affectent les pays endettés. Toute une gamme de mesures compensatoires, et notamment des mesures d'urgence, sont également nécessaires pour contrebalancer les pertes causées par les facteurs extérieurs.

32. Les mesures de réduction de l'endettement doivent porter sur tous les types de dettes des pays en développement. La stratégie actuelle est axée sur les pays débiteurs les plus pauvres et les pays à revenu intermédiaire et les plus lourdement endettés, mais il ne faut pas oublier les problèmes des autres pays. La stratégie adoptée doit s'attaquer aussi aux problèmes des pays en développement débiteurs qui n'ont pas jusqu'à présent bénéficié des mesures existantes d'allègement et de réduction de la dette. En conclusion, il importe d'appliquer les dispositions relatives à la dette contenues dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, adoptée à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et dans le projet de nouvelle stratégie internationale du développement. La délégation chinoise espère que l'Organisation des Nations Unies sera en mesure de jouer un rôle plus concret dans la recherche d'une solution durable, juste et complète au problème de l'endettement.

33. M. WORONIECKI (Pologne) dit que le fardeau de la dette constitue un obstacle particulièrement grave à la croissance des pays endettés qui sont en période de transition et d'ajustement structurel. Les mesures appliquées jusqu'ici pour atténuer le problème se sont avérées inadéquates. On ne parviendra à une solution satisfaisante, juste et durable du problème que par une coopération internationale accrue visant à créer un environnement extérieur favorable, à améliorer les rapports entre pays créanciers et débiteurs, à donner un plus grand rôle à des systèmes multilatéraux faisant intervenir les institutions financières internationales et à obtenir une attitude plus cohérente des milieux bancaires.

(M. Woroniecki, Pologne)

Pour ce qui est de l'allègement de la dette et de l'octroi de ressources concessionnelles, il faudra à la fois tenir compte de l'action des pays bénéficiaires en faveur des droits de l'homme et de la paix et donner la priorité à ceux qui adoptent des politiques rationnelles de reconstruction et de développement.

34. Les politiques à adopter doivent comprendre les éléments suivants : la réduction et l'allègement de la dette, y compris une réduction des taux d'intérêt; une reprise des courants de capitaux vers les pays endettés; l'expansion de l'économie mondiale et une libéralisation accrue du système international d'échanges. Les créanciers doivent faire baisser les taux d'intérêt réels et augmenter les possibilités d'exportation des pays débiteurs, tandis que les pays débiteurs doivent créer un climat favorable à l'activité économique, respecter les règles de l'économie de marché, restructurer leur économie et attirer des investissements étrangers en augmentant le rendement des investissements et en leur assurant une meilleure protection. Ils doivent aussi préserver la stabilité politique et sociale.

35. La réduction de la dette est une condition préalable à toute solution de la crise de l'endettement. Si celle-ci n'est pas résolue, il pourrait surgir des difficultés politiques qui menaceraient la démocratie, en particulier dans les démocraties nouvelles en cours d'édification. La délégation polonaise trouve donc encourageante l'intention annoncée par le Président des Etats-Unis d'Amérique à la réunion annuelle des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale d'appliquer le plan Brady aux pays d'Europe orientale et de fournir de l'aide aux nouvelles démocraties pour les énormes efforts de restructuration qu'elles ont entrepris.

36. Au début de 1990, la Pologne a mis en place un programme hardi de stabilisation, de libéralisation et de réforme économique destiné à faire baisser l'inflation de façon rapide et durable et à amorcer la transition vers une économie de marché. L'inflation a été ramenée à moins de 10 % et la convertibilité interne de la monnaie nationale a été maintenue à un taux de change très stable. Mais la crise du Moyen-Orient a eu une incidence négative sur l'économie polonaise. L'augmentation des prix du combustible risque de faire remonter l'inflation. Ceci, s'ajoutant à la perte de marchés dans l'ancienne République démocratique allemande et en Union soviétique et au fardeau d'une dette de 43 milliards de dollars, pourrait avoir de graves conséquences économiques et politiques. Etant donné que les réformes démocratiques sans heurt de la Pologne et sa transition vers une économie de marché constituent un modèle pour les autres pays d'Europe orientale, la sécurité et la stabilité fragiles de cette sous-région pourraient être compromises.

37. La Pologne compte donc sur une manifestation de solidarité internationale pour aider les Etats qui appliquent les décisions du Conseil de sécurité au prix de lourdes conséquences sociales et économiques internes. La Pologne a proposé que l'on crée, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies ou du FMI, un mécanisme international qui permette d'attribuer une partie des bénéfices supplémentaires des pays exportateurs de pétrole aux pays importateurs les plus

(M. Woroniecki, Pologne)

touchés. Le Directeur général du FMI a reconnu récemment que les pays d'Europe orientale qui entreprennent des réformes sont particulièrement vulnérables à ce dernier choc pétrolier.

38. Les nombreuses initiatives proposées pour remédier à la crise, dont le plan Brady, témoignent d'une meilleure compréhension des difficultés des pays en développement endettés et d'une plus grande volonté de les soutenir. Les mesures de réduction de la dette qui engendrent croissance et demande, d'une part, et de nouveaux apports de ressources destinées à soutenir les efforts nationaux, d'autre part, pourraient donc annoncer une nouvelle ère de coopération.

39. M. FALL (Sénégal) déclare que les fluctuations des taux d'intérêt prouvent que l'endettement constitue un facteur de blocage pour le financement du développement. Le niveau élevé des taux d'intérêt au cours des années 80 a réduit les possibilités d'emprunt, ce qui s'est traduit par un ralentissement des investissements, et a entraîné le transfert de 18 milliards de dollars des pays en développement vers les pays développés de 1983 à 1987. En fait, l'aide extérieure est le seul flux financier qui soit resté stable.

40. Parlant des stratégies de la dette adoptées depuis 1982, le représentant du Sénégal dit que l'initiative de Toronto pourrait avoir une incidence positive si les pays créanciers acceptent de ne pas appliquer l'option concernant le rééchelonnement sur une longue durée avec les taux d'intérêt du marché. Sinon, la méthode consistant à prolonger les échéances ne servirait à rien. Les mesures de rééchelonnement classiques du Club de Paris sont de portée limitée. La délégation sénégalaise préfère les mesures préconisées dans la position commune africaine sur la dette, recommandant dans une action concertée de toutes les parties en cause. L'Organisation de l'unité africaine a proposé que des consultations approfondies soient engagées en vue de préparer la tenue d'une conférence internationale sur la dette extérieure des pays africains. Une telle conférence permettrait aux bailleurs de fonds et aux Etats africains de discuter de la dette africaine en vue de convenir d'urgence de mesures à court, moyen et long terme.

41. Parmi d'autres initiatives prometteuses, on peut citer les propositions contenues dans le rapport du Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions d'endettement (A/45/380) et la proposition annoncée par le Directeur général de la Banque africaine de développement lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la coopération économique internationale, tenue en avril 1990. Dans le cadre de cette proposition, la communauté internationale était invitée à examiner la possibilité de créer un mécanisme international de restructuration de la dette qui soutiendrait les réformes et la croissance des pays en développement. Ce mécanisme serait financé en partie par les économies réalisées sur les dépenses de maintien de la paix, grâce à l'allègement des tensions dans le monde.

42. Depuis le début de la crise de l'endettement en 1980, le Sénégal a largement fait appel à l'aide du Club de Paris pour résoudre ses problèmes de balance des paiements et a pratiquement renoncé aux crédits commerciaux dans le souci d'améliorer le profil de sa dette. Il n'a ménagé aucun effort pour honorer ses obligations vis-à-vis de ses créanciers.

(M. Fall, Sénégal)

43. Les créanciers, cependant, ont aussi un rôle crucial à jouer dans ce domaine. Sur la base des engagements qu'ils ont pris eux-mêmes et dans un esprit de coopération internationale véritable, le Sénégal leur a demandé de rééchelonner sa dette à des conditions plus favorables que par le passé, en vue d'obtenir essentiellement un allongement de la période de remboursement ainsi que de la période de grâce, des taux d'intérêt plus bas et une réduction des commissions, et une augmentation de la part rééchelonnable de la dette - les dettes déjà rééchelonnées et les dettes multilatérales étant actuellement exclues de tout nouveau rééchelonnement. Le représentant du Sénégal tient à souligner que son pays n'a pas encore bénéficié des possibilités offertes par les plans Brady et Baker.

44. Si les différents rééchelonnements ont permis au Sénégal de combler l'écart de financement de son tableau des opérations financières, le ratio de dette reste néanmoins toujours très élevé en raison des fluctuations de ses recettes d'exportation. L'urgence de la situation requiert de la part de la communauté des créanciers l'adoption de mesures efficaces, notamment une réduction importante de la dette et du service de la dette des pays à faible revenu; une augmentation substantielle des flux de ressources concessionnelles vers ces pays; l'adoption de politiques de rééchelonnement sur une période beaucoup plus longue à des taux d'intérêt plus bas à défaut de pouvoir annuler purement et simplement la dette; et une juste rémunération, sur le marché international, des produits de base exportés par les pays en développement. Parmi les autres mesures à adopter, on peut citer le rétablissement de la confiance des investisseurs qui considèrent les pays endettés comme de gros risques et l'assouplissement des sanctions imposées aux pays débiteurs qui ont des arriérés. Les pays industrialisés devraient également porter leur aide à un niveau suffisant pour donner de meilleures chances de réussite aux politiques de croissance économique mises en oeuvre par les pays en développement. A ce sujet, la Bolivie, porte-parole du Groupe des 77, présentera un projet de résolution sur les politiques de stabilisation économique. La délégation sénégalaise compte participer activement à l'élaboration de ce projet de résolution.

45. Mme HASSAN (Egypte) partage les vues exprimées par le représentant de la Bolivie, au nom du Groupe des 77, lors de la 25e séance. S'il est vrai que seules les institutions financières multilatérales peuvent s'attaquer à certains aspects du problème complexe de la dette extérieure, celui-ci présente des aspects politiques et sociaux plus larges que la Commission peut examiner. Jusqu'ici, les réalités politiques et sociales des pays endettés n'ont guère retenu l'attention. Dès lors que la communauté internationale devient plus consciente de la dégradation de la situation des pays en développement endettés, les chances de trouver des solutions justes et durables au problème de la dette s'améliorent.

46. Les nouvelles initiatives prises pour résoudre la crise de l'endettement tiennent compte des incidences politiques du problème ainsi que de ses répercussions sur la sécurité nationale et prévoient une réduction de la dette et du service de la dette. Elles restent toutefois trop limitées, car elles ne s'appliquent qu'à certaines catégories de pays. L'Egypte se félicite donc de la recommandation du Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions d'endettement visant à considérer les pays dont le revenu se situe dans la tranche

(Mme Hassan, Egypte)

inférieure de la catégorie intermédiaire et dont la dette publique est très lourde comme une catégorie distincte et à réduire leur dette.

47. La réduction de la dette devrait être fonction de la capacité de paiement des pays débiteurs et de leurs besoins en matière de croissance et de développement. Les mesures de réduction et d'allègement de la dette devraient servir à encourager des réformes.

48. Il faut intensifier les efforts pour lutter contre les taux d'intérêt réels élevés et les tendances protectionnistes dans les pays développés. Les institutions financières multilatérales doivent aussi redoubler d'efforts pour améliorer la conjoncture économique et financière internationale en mobilisant des ressources supplémentaires à des conditions favorables. Par ailleurs, le rythme des réformes économiques devrait être adapté à la situation existant dans tel ou tel pays. Les réformes devraient être compatibles avec les plans et objectifs nationaux et ne pas infliger de souffrances indésirables à la population; on devrait mettre davantage en pratique la notion d'"ajustement à visage humain".

49. Pour être viable, une solution à la crise de l'endettement doit tenir compte des rapports entre dette, échanges commerciaux et développement, et du caractère interdépendant de l'économie mondiale. Les trois éléments essentiels d'une véritable solution sont donc des programmes viables d'ajustement structurel; de nouveaux apports de capitaux s'ajoutant à des mesures d'allègement et de réduction de la dette; et la création d'un environnement extérieur propice à la croissance et au développement.

50. M. MISSARY (Yémen) dit que, comme beaucoup d'autres, la délégation yéménite est préoccupée par la persistance de la stagnation dans les pays en développement. Les pays d'Afrique et d'Amérique latine et plusieurs pays d'Asie ont vu baisser leur revenu par habitant au cours de la dernière décennie, alors que les pays industrialisés ont connu une croissance régulière. L'endettement extérieur est le principal obstacle à la croissance et au développement des pays en développement et leur impose un fardeau intolérable.

51. Les mesures prises jusqu'ici n'ont pas réussi à atténuer le problème. Certains aspects des initiatives proposées dans les années 80 étaient encourageants, mais se sont avérés inadéquats et leur échec a contribué à la gravité de la crise. On ne saurait nier l'importance des mesures prises par certains pays créanciers en ce qui concerne la dette publique bilatérale des pays les moins avancés. La délégation yéménite espère que c'est là le signe d'une nouvelle attitude qui amènera les pays créanciers à reconnaître qu'ils doivent annuler les dettes de quelques-uns des pays les moins avancés, et toutes les institutions financières internationales ainsi que les banques commerciales à participer au règlement des problèmes d'endettement des pays en développement. Toute stratégie concernant ces pays doit englober toutes les catégories de dettes et inclure tous les pays débiteurs.

(M. Missary, Yémen)

52. La délégation yéménite pense qu'il existe un lien étroit entre dette et transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés. De 1983 à 1989, les pays latino-américains ont connu à eux seuls un courant à rebours de ressources d'un montant représentant environ 177 milliards de dollars. Le moment est venu d'élaborer une stratégie globale à long terme de la dette combinant tous les aspects positifs des initiatives proposées.

53. S'il est vrai que c'est au pays en développement eux-mêmes qu'il appartient au premier chef d'assurer leur propre développement, il faut néanmoins que la communauté internationale maintienne et augmente son soutien. Le Yémen espère qu'au cours de la présente décennie, ses partenaires de développement tiendront l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. Au cours des années 80, l'APD n'a représenté que la moitié de ce chiffre, et la limite supérieure n'a été que de 0,9 %. Il faut espérer que la première moitié de la nouvelle décennie verra se réaliser les engagements pris dans les instances internationales au cours de l'année.

54. La République du Yémen, dont les dettes représentent la somme de celles des deux Etats qui se sont unis pour la constituer, espère que la communauté internationale comprendra la gravité de son endettement à moyen et à long terme. Le Gouvernement yéménite examine la possibilité d'obtenir l'annulation de ces dettes et devra aussi se procurer de nouvelles ressources pour assurer le développement économique et social. Les mesures à prendre dans le domaine économique, particulièrement l'encouragement des investissements yéménites, arabes et étrangers, la création d'une zone franche dans le port d'Aden et une meilleure utilisation des ressources naturelles disponibles, aideront à résoudre le problème de l'endettement et à mobiliser des ressources suffisantes pour parvenir à une croissance et à un développement continus.

55. M. OLISEMEKA (Nigéria) dit que les stratégies de développement des pays en développement lourdement endettés ont souffert de la diminution des investissements étrangers directs et de la baisse de la production industrielle. La dette extérieure du Nigéria par exemple a décuplé entre 1978 et 1988, en raison surtout de la forte hausse des taux d'intérêt. L'endettement total de l'Afrique a plus que quintuplé au cours de la même période, avec des effets catastrophiques. Les pays africains n'ont souvent pas pu assurer le service de leur dette.

56. Au cours des années 80, six pays africains sont passés de la catégorie de pays à revenu intermédiaire à celle de pays à faible revenu, et le nombre de ceux qui appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés est passé de 17 à 28. Si les inégalités économiques qui existent actuellement dans le monde ne sont pas corrigées, ce nombre augmentera très probablement. Les grands pays industrialisés devraient donc trouver le courage politique nécessaire pour résoudre le problème de l'endettement et dégager ainsi les ressources requises pour le développement et la croissance. Pays débiteurs, pays créanciers, institutions financières multilatérales et banques commerciales doivent rechercher ensemble des solutions réelles au problème de l'endettement. Les initiatives prises récemment pour réduire l'encours de la dette et le service de la dette sont bien conçues, mais d'une portée insuffisante.

(M. Olisemeka, Nigéria)

57. Les pays développés devraient relever les défis que pose le problème de l'endettement extérieur. Il faut aussi mettre au point et appliquer des mesures efficaces pour faire disparaître les autres obstacles qui entravent le développement économique des pays en développement. Le Nigéria, pour sa part, poursuit énergiquement la mise en oeuvre des grandes réformes économiques qu'il a lancées il y a quelques années. Néanmoins, le flux d'investissements étrangers dans l'économie nigériane n'a correspondu ni aux attentes ni aux sacrifices du pays. De profonds changements structurels sont nécessaires dans le système économique et financier mondial.

58. Le Nigéria propose de fixer des dates cibles pour une réduction substantielle et ensuite l'élimination totale de toutes les formes de dette extérieure. Il faudrait accroître les investissements étrangers directs dans les pays lourdement endettés afin de promouvoir le développement économique et la croissance. Il faudrait réexaminer les prix des produits de base, qui sont actuellement très bas, en vue d'encourager les producteurs et d'accroître les recettes en devises des pays exportateurs. Les créanciers devraient faire preuve de plus de souplesse et envisager l'annulation des dettes ou leur conversion en dons. Enfin, il est plus urgent que jamais de convoquer une conférence internationale pour rechercher des solutions à la crise.

59. Toute coopération économique internationale qui ne viserait pas à rectifier les déséquilibres financiers actuels ne saurait être d'une grande utilité pour les pays en développement lourdement endettés. D'ailleurs, une approche équilibrée des questions économiques bénéficierait aux pays développés aussi bien qu'aux pays en développement. Les pays industrialisés devraient donc profiter du climat international favorable qui règne actuellement pour promouvoir une saine coopération économique entre pays en développement. Les recommandations du Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions d'endettement concernant les pays débiteurs à faible revenu sont très opportunes et devraient faire l'objet d'un examen attentif. Il en est de même de son invitation à appliquer de nouvelles formes d'allègement des dettes, telles que la passation par profits et pertes de la dette au titre de l'APD, la conversion de dettes bilatérales non concessionnelles en crédit à plus long terme et l'augmentation des ressources financières des facilités concessionnelles des institutions financières internationales. Il faudrait aussi améliorer les relations commerciales existantes, et le représentant du Nigéria espère que des progrès importants seront réalisés dans le cadre des négociations du GATT d'ici à la fin de l'année. Le représentant du Nigéria demande également une augmentation de l'APD ainsi que l'élimination du protectionnisme et de toutes les barrières commerciales. Il faut renforcer les mesures existantes d'allègement de la dette d'une manière qui soit avantageuse également pour les pays créanciers, et il faudrait examiner sérieusement la proposition du Représentant personnel du Secrétaire général concernant un régime international de la dette publique.

La séance est levée à 12 h 15.